

**SUIVI DE LA RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT  
DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES  
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2019-2020**

**Secrétariat du Conseil du Trésor  
Date de la réunion : le 27 février 2020**

**1. Investissements dans les transports publics (EMS/ISED)**

**(PLC) M. Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country):** Merci, monsieur le président. Je serai bref. Je tiens également à remercier le président du Conseil du Trésor d'être parmi nous aujourd'hui.

J'ai une question sur un dossier de premier plan dans ma circonscription de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, de même que partout dans l'Ouest canadien. Elle porte sur la demande de 0,4 million de dollars de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada pour favoriser l'accès au transport en commun à la suite de la réduction des services effectuée par Greyhound Canada en 2018. L'annulation du service d'autobus dans l'Ouest canadien a créé un énorme besoin en transport interrégional.

Je me demande quel type d'activités de promotion le ministère compte effectuer avec ces fonds et quelles seront les options de transport en commun offertes dans les régions que Greyhound Canada desservait.

**L'hon. Jean-Yves Duclos (Président du Conseil du Trésor):** Très bien. De combien de temps disposons-nous?

**Le président:** Vous avez 30 secondes.

**L'hon. Jean-Yves Duclos (Président du Conseil du Trésor):** C'est suffisant pour vous dire à quel point nous sommes fiers et heureux que vous soyez là et pour vous accueillir au Comité. Et je vous remercie sincèrement de soulever la question du transport en commun. Il est vrai que dans ma ville, Québec, nous faisons des investissements sans précédent dans ce domaine au profit de la population locale. **Je comprends que vous voulez plus de détails sur la façon dont le Conseil du Trésor et ses investissements vont être bénéfiques pour votre circonscription et vos concitoyens. Je vais m'assurer d'obtenir ces détails.**

**Réponse:**

*Fournis par et approuvé par ISED :*

Au nom du gouvernement du Canada, et comme il a été annoncé dans le budget de 2019, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) assure le financement pour couvrir 50 p. 100 des coûts visant à établir un service de transport interurbain dans le Nord, en partenariat avec la province de la Colombie-Britannique. La province recevra jusqu'à 1,9 M\$ en financement du fédéral pour un coût total du projet pouvant atteindre 3,8 M\$. Cela permettra de soutenir les services de transport dans le Nord de la Colombie-Britannique, en particulier dans les régions où le secteur privé n'a

pas été en mesure de combler efficacement le vide laissé par le retrait des services d'autobus Greyhound.

Ce financement, assuré par DEO au nom du gouvernement du Canada, est un exemple de leadership fédéral visant à ce que les Canadiens des collectivités rurales et éloignées aient la même liberté de se déplacer que les autres Canadiens.

L'initiative se veut une solution au manque de transport interurbain facilement accessible dans le Nord de la Colombie-Britannique, en particulier pour les populations vulnérables, en soutenant l'exploitation de quatre trajets de bus entre des collectivités du Nord de la Colombie-Britannique séparées par plusieurs centaines de kilomètres. Ces trajets interurbains desserviront 70 collectivités, dont 25 collectivités des Premières Nations, et aideront les résidents à accéder de façon sécuritaire à leurs rendez-vous chez le médecin, chez un conseiller juridique et à d'autres services essentiels qui ne sont pas offerts dans les centres de plus petite taille.

Le service d'autobus le long des trajets suivants a été rendu possible par la collaboration entre le provincial et le fédéral et le financement connexe :

- Prince George à Prince Rupert (720 km)
- Valemount à Prince George (300 km)
- Prince George à Fort St. John (440 km)
- Dawson Creek à Fort Nelson (455 km)

Ce projet produira également des données sur l'achalandage et l'exploitation qui seront essentielles puisque la Colombie-Britannique cherche à déterminer les conditions dans lesquelles les services d'autobus interurbains pourraient se poursuivre sans aide gouvernementale.

Bien que ce projet vise exclusivement les collectivités du Nord qui ont été touchées de manière disproportionnée par le retrait des services de Greyhound, les programmes et services de développement économique de DEO offrent un soutien inclusif à toutes les collectivités et à tous les électeurs de l'Ouest canadien.

DEO accueille les propositions de projets provenant d'organismes à but non lucratif et des Premières Nations qui promeuvent la croissance économique. Il accueille également les propositions provenant d'organismes à but lucratif qui cherchent à mettre leurs technologies nouvelles et novatrices sur le marché. DEO fournit principalement ce résultat dans le cadre de deux volets de programme : le programme Écosystèmes d'innovation régionaux et le programme Croissance et productivité des entreprises.

DEO fournit également un financement opérationnel pluriannuel aux organismes faisant partie du « Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien » afin d'offrir des services et des ressources aux entrepreneurs qui souhaitent lancer ou développer leur entreprise. En Colombie-Britannique, ce réseau comprend le Women's Enterprise Centre, Small Business BC, la Société de développement économique de la Colombie-Britannique et les bureaux des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC).

Les SADC appuient le développement économique des collectivités par la prestation de services de planification et de conseil aux entreprises et offrent des prêts aux petites et moyennes entreprises. Deux bureaux de SADC sont situés dans la circonscription de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country : la SADC de Sunshine Coast, située à Sechelt, et la SADC de Howe Sound, située à Squamish.

## 2. L'information sur le financement à l'ARC pour le développement de logiciels d'impôt (EMS)

**(PCC) M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning):** Merci. J'aimerais revenir sur la question posée par mon collègue, M. McCauley, sur le crédit 10.

Par définition, le crédit 10 vise essentiellement à fournir du financement en subventions et contributions aux futurs bénéficiaires. Le ministre a cité des demandes financières liées à des circonstances imprévisibles comme les urgences, les situations de crise et ainsi de suite.

L'ARC a reçu 3 millions et demi de dollars, une somme consacrée à l'initiative de modernisation des applications permettant en gros à l'ARC de concevoir un logiciel maison qui permettra aux Canadiens à faible revenu de soumettre leur déclaration de revenus. Nous savons que le secteur privé offre déjà un produit moins dispendieux, probablement plus évolué et qui ne coûte pas 3 millions et demi de dollars.

Comment pouvez-vous justifier cette dépense d'après la définition du crédit 10? Peut-on qualifier cette situation de crise et fournir des fonds d'urgence à l'ARC pour concevoir... quoi? Un logiciel? Comment pouvez-vous justifier cette dépense aux contribuables canadiens, et de quelle façon pouvons-nous transmettre une réponse satisfaisante à la population?

**Le président:** Malheureusement, monsieur Purves, même s'il s'agit d'une excellente question, nous n'avons vraiment plus de temps. Comme je l'ai dit au ministre, vous pouvez fournir une réponse écrite ou y répondre ici si le sujet est soulevé dans une autre question.

### Réponse:

Le crédit 10 du Conseil du Trésor, Initiatives pangouvernementales, est une autorisation accordée par le Parlement aux membres du Conseil du Trésor visant à ajouter un supplément à tout autre crédit pour soutenir des initiatives de gestion stratégique dans l'administration publique fédérale.

Par le biais du budget de 2018, le gouvernement a approuvé l'Initiative de modernisation des applications. Cette initiative pangouvernementale pluriannuelle vise à aider les organisations à dresser l'inventaire de leurs applications de gestion et à développer la capacité technique requise pour assurer leur migration vers des centres de données ou des services infonuagiques plus sûrs.

Dans ce contexte, l'Agence du revenu du Canada a reçu 3,5 millions de dollars pour le déclassement prévu du centre de données de Saint-Laurent.

Nous avons indiqué dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2019-2020 que 14,1 millions de dollars avaient été affectés à sept autres organisations pour l'Initiative de modernisation des applications.

### **3. Aperçu de l'utilisation du crédit 10 (EMS)**

**(PCC) M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning):** Merci. J'aimerais revenir sur la question posée par mon collègue, M. McCauley, sur le crédit 10.

Par définition, le crédit 10 vise essentiellement à fournir du financement en subventions et contributions aux futurs bénéficiaires. Le ministre a cité des demandes financières liées à des circonstances imprévisibles comme les urgences, les situations de crise et ainsi de suite.

L'ARC a reçu 3 millions et demi de dollars, une somme consacrée à l'initiative de modernisation des applications permettant en gros à l'ARC de concevoir un logiciel maison qui permettra aux Canadiens à faible revenu de soumettre leur déclaration de revenus. Nous savons que le secteur privé offre déjà un produit moins dispendieux, probablement plus évolué et qui ne coûte pas 3 millions et demi de dollars.

Comment pouvez-vous justifier cette dépense d'après la définition du crédit 10? Peut-on qualifier cette situation de crise et fournir des fonds d'urgence à l'ARC pour concevoir... quoi? Un logiciel? Comment pouvez-vous justifier cette dépense aux contribuables canadiens, et de quelle façon pouvons-nous transmettre une réponse satisfaisante à la population?

**Le président:** Malheureusement, monsieur Purves, même s'il s'agit d'une excellente question, nous n'avons vraiment plus de temps. Comme je l'ai dit au ministre, vous pouvez fournir une réponse écrite ou y répondre ici si le sujet est soulevé dans une autre question.

**M. Glenn Purves (secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses, SCT):**

J'aimerais soumettre une réponse écrite au Comité sur le crédit 10 et son utilisation. Je crois qu'il y a des allégations trompeuses sur l'utilisation du crédit 10 et j'aimerais clarifier tout cela.

**J'estime que la meilleure façon de le faire est par écrit. Je le répète, il y a des allégations trompeuses sur le crédit 10, sur les vérifications, la visibilité et les pouvoirs connexes. Il s'agit d'un instrument qui fait partie de notre arsenal depuis de très nombreuses années. Il est régi par la demande...**

**Le président:** C'est ce que je vous disais, monsieur Purves.

**M. Glenn Purves (SCT):** Tout à fait. Pour remédier aux allégations trompeuses. Merci.

**Réponse:**

Le crédit 10 du Conseil du Trésor, Initiatives pangouvernementales, est une autorisation accordée par le Parlement aux membres du Conseil du Trésor visant à ajouter un supplément tout autre crédit de l'exercice en cours pour soutenir des initiatives de gestion stratégique dans l'administration publique fédérale.

Dans le Budget principal des dépenses 2020-2021, une somme de 31 millions de dollars a été inscrite au crédit 10 du Conseil du Trésor, répartie entre les postes suivants :

- Douze millions de dollars pour l'Initiative de modernisation des applications. Cette initiative pangouvernementale pluriannuelle, énoncée dans le budget

- 2018, vise à aider les organisations à dresser l'inventaire de leurs applications de gestion et à développer la capacité technique requise pour assurer leur migration vers des centres de données ou des services infonuagiques plus sûrs.
- Huit millions de dollars pour régler des réclamations découlant des défaillances du système Phénix. Le gouvernement reconnaît que les employés ont été touchés, directement ou indirectement, par le déploiement du système Phoenix et a conclu un accord avec plusieurs agents négociateurs pour indemniser les employés actuels et anciens pour les dommages subis.
  - Quatre millions de dollars pour financer le programme de réforme réglementaire. Dans le budget de 2019, le gouvernement a annoncé son intention de publier des « feuilles de route réglementaires » sur les problèmes et les irritants éprouvés par des entreprises dans les secteurs à forte croissance. Le gouvernement a aussi prévu du financement et des modifications législatives qui permettront aux ministères et organismes de réglementation d'aller de l'avant dans la mise en œuvre des propositions qui figurent dans les feuilles de route.
  - Quatre millions de dollars pour moderniser le groupe professionnel Services des programmes et de l'administration (PA). Le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines poursuit la modernisation de plusieurs groupes de classification dans l'administration publique centrale pour faire correspondre les définitions des anciens groupe professionnels avec le travail effectué dans la fonction publique moderne.
  - Solde d'ouverture non engagé de trois millions de dollars dans le crédit.

Le cas échéant, les membres du Conseil du Trésor ont approuvé l'objet et la nature de la dépense (c'est-à-dire les coûts de fonctionnement). Cependant, il n'a pas été possible de déterminer les modalités de la répartition des crédits entre les ministères lors de l'approbation, car celles-ci varient en fonction des demandes reçues ou des propositions présentées par chaque ministère.

Dans le passé, les affectations de ce crédit ont généralement été limitées au solde non engagé de trois millions de dollars. Toutefois, au cours des deux exercices précédents, 2018-2019 et 2019-2020, des fonds considérables ont été transférés pour financer de grandes initiatives horizontales hautement prioritaires telles que le règlement de la question des LGBTQ et le cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones

#### **4. Méthode dans lequel les transferts de prêts aux étudiants sont envoyés au Québec et la proportion des fonds alloués au Québec (EMS)**

**(BQ) Mme Julie Vignola (Beauport—Limoilou):** Monsieur Duclos, je remarquais dans le budget qu'un peu plus que 33 000 prêts étudiants allaient être radiés et qu'il y avait une augmentation aussi de 23 millions de dollars pour les prêts et 125 millions pour les bourses ou vice et versa. Vous connaissez mon parti, et donc ma question est la suivante. **Parmi ces 33 000 prêts radiés et ses millions en prêts et en bourses, quelle est la proportion que recevra le Québec?**

**L'hon. Jean-Yves Duclos (Président du Conseil du Trésor):** C'est très important, parce que comme on le sait très bien, non seulement les étudiants au Canada vivent dans une situation de précarité économique qui est souvent très importante, mais en plus, on a besoin d'eux et de leurs investissements dans leur capital humain pour continuer de faire croître l'économie en faisant croître la classe moyenne. Au Québec, on est très conscient de cela et au Québec, on a effectivement un régime de prêts et bourses qui est séparé de celui du gouvernement canadien.

Le gouvernement canadien annonce, comme dans ce cas-ci, des investissements substantiels pour augmenter la qualité de vie et les investissements dans le capital humain des étudiants. Une partie de ce budget est alloué au gouvernement du Québec dans l'attente qu'il les réinvestisse auprès des étudiants. Juste pour que vous le sachiez, madame Vignola, nos associations étudiantes du Québec ont aussi besoin de savoir de quelle manière les étudiants au Québec seront appuyés par ces investissements fédéraux. On sait que l'on peut compter sur le gouvernement du Québec pour fournir cette réponse, parce qu'on sait qu'au Québec, c'est encore plus important de prendre soin de nos étudiants.

**Mme Julie Vignola (Beauport—Limoilou):** Quelle est la proportion?

**L'hon. Jean-Yves Duclos (Président du Conseil du Trésor):** **Je pourrais vous donner la proportion de manière assez vague, mais comme vous êtes en droit de vous attendre à connaître le montant exact, je demanderais à mes collègues autour de la table de vous le donner. Ils vous diront non seulement la proportion, mais aussi les mécanismes par lesquels cet argent est transféré au gouvernement du Québec, ce qui est tout aussi important.**

#### **Réponse**

Le Québec, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest ne participent pas au Programme canadien de prêts aux étudiants mais reçoivent des montants compensatoires du gouvernement du Canada pour gérer leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants.

Comme le révèle le dernier rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants, les montants compensatoires pour l'année de prêt 2016-2017, totalisant 338,6 millions de dollars, sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent, qui totalisaient

269,5 millions de dollars. Cette augmentation reflète l'impact de la hausse de 50 % des bourses d'études canadiennes pour les étudiants à faible et moyen revenu, ainsi que la hausse des seuils du Programme d'aide au remboursement annoncé dans le budget 2016. Voici les montants compensatoires versés aux administrations publiques non participantes :

- Le Québec a reçu 334,4 millions de dollars, soit une augmentation de 25,6 % par rapport au montant de 266,2 millions de dollars versé au cours de l'exercice précédent;
- Le Nunavut a reçu 1,9 million de dollars, soit une augmentation de 27,7 % par rapport au montant de 1,5 million de dollars versé au cours de l'exercice précédent;
- Les Territoires du Nord-Ouest ont reçu 2,2 millions de dollars, soit une augmentation de 23,3 % par rapport au montant de 1,8 million de dollars versé au cours de l'exercice précédent.

*Fournis par et approuvé par EDSC :*

- En fait, aucun de ces prêts radiés n'étaient dû par des emprunteurs qui étaient résidents du Québec au moment de leurs études. Ceci s'explique par le fait que le Québec ne participe pas au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et reçoit un paiement compensatoire annuel du gouvernement du Canada pour administrer ses propres mesures d'aide financière aux étudiants.
- Pour recevoir une compensation, les provinces et territoires non participants doivent offrir des mesures de soutien qui ont " essentiellement le même effet " que les éléments de programme fournis par le PCPE, et fournir annuellement des données statistiques et des descriptions à l'appui du calcul.
- Les provinces et territoires non participants, tels le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, reçoivent un montant compensatoire tel que défini par la loi et fondé sur (i) les dépenses réelles du PCPE et (ii) leur part de la population de 18-24 ans.
- 486 millions de dollars ont été versés au Québec en janvier 2020 en tant que paiement compensatoire pour l'année de prêts étudiants 2018-2019. Ce montant représente une augmentation de plus de 80 % par rapport à janvier 2017.



## 5. De nouvelles organisations (EMS)

**(BQ) Mme Julie Vignola (Beauport—Limoilou):** Merci. Je vois aussi qu'il y a soudainement l'autorisation de certains transferts de plusieurs millions de dollars, voire des milliards de dollars dans certains cas, alors qu'il n'y avait rien en 2017-2018. Qu'est-ce qui explique par exemple que, pour 2017-2018, on voit de petits points dans le tableau, alors que là on voit des chiffres de plusieurs millions de dollars pour 2020? Est-ce que c'est pour quelque chose de nouveau qui vient d'être créé? Expliquez cela s'il vous plaît.

**Le président:** C'est une excellente question, mais malheureusement, nous n'avons plus de temps. Monsieur le ministre, si mes collègues vous posent aujourd'hui une question à laquelle vous n'avez pas le temps de donner une réponse adéquate ou détaillée, je vous suggère de soumettre vos réponses à ces questions au greffier, qui les transmettra aux personnes concernées.

### Réponse

Les points indiquent que ces organisations n'ont eu aucune dépense en 2017-2018. En fait, toutes ces organisations ont été créées au cours des deux exercices suivants.

La Commission du débat des chefs a été créée en 2018-2019.

L'exercice 2019-2020 a vu la création de l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité, de la Régie de l'énergie, du ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, Secrétariat de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement et du Bureau du commissaire au renseignement.

## **6. Aperçu des chiffres pour la réduction des transferts pour Santé Canada (EMS)**

**(BQ) Mme Julie Vignola (Beauport—Limoilou):** Merci, monsieur le président. Je voyais, en 2019-2020, pour le ministère de la Santé une diminution des investissements de l'ordre de, grosso modo, 800 millions de dollars, comparativement à ce qui avait été octroyé en 2017-2018. Je tiens à dire qu'en 2017-2018, il y avait presque 3,5 milliards de dollars. Maintenant, on est à 2,7 milliards de dollars, donc une diminution. Qu'est-ce qui explique cela? De plus, c'est dans un contexte où toutes les provinces demandent une augmentation, une hausse de 5,2 % de leurs transferts.

**M. Glenn Purves (secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses, SCT):** Merci beaucoup pour la question. Permettez-moi de vous répondre en anglais. Je n'ai pas les données pouvant expliquer cet écart. **Vous utilisez le niveau de référence de 2018-2019 en matière de santé pour comparer avec les autorisations proposées jusqu'à maintenant qui s'élèvent à quelque 2,7 milliards de dollars. Je serai ravi de vous répondre par écrit à ce sujet pour m'assurer de bien vous fournir tous les détails pertinents.**

**Mme Julie Vignola (Beauport—Limoilou):** Je me questionnais justement à cause des demandes des provinces qui veulent un meilleur transfert, quand j'ai vu les chiffres diminuer par rapport à 2017-2018... malgré la demande que les provinces...

**M. Glenn Purves (SCT):** Tout à fait.

**Mme Julie Vignola (Beauport—Limoilou):**... malgré la demande qui date de plusieurs mois. Voilà ma question. Pour l'instant, cela va aller.

**M. Glenn Purves (SCT):** Je peux vous donner une autre explication. Les transferts — le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, la péréquation et tous les autres — n'apparaissent pas dans ce budget des dépenses.

**Mme Julie Vignola (Beauport—Limoilou):** Merci.

**M. Glenn Purves (SCT):** Si vous consultez le Budget principal des dépenses, vous devriez voir un montant d'environ 175 milliards de dollars en début d'exercice pour 2019-2020. Ces transferts massifs s'inscrivent dans cette structure-là. Nous avons commencé à faire rapport des dépenses législatives quand les parlementaires ont demandé à connaître ces chiffres pour avoir un portrait global des dépenses du gouvernement avant de se prononcer à ce sujet. Quant aux modifications apportées aux transferts, elles n'apparaîtraient pas ici... Nous présentons dans ce budget les crédits votés, et non les crédits législatifs.

**Mme Julie Vignola (Beauport—Limoilou):** Merci.

## Réponse

La diminution du financement de Santé Canada de 2017-2018 à 2019-2020 est attribuable à la création du ministère des Services aux Autochtones au cours de l'exercice 2017-2018. Le nouveau ministère a reçu le mandat de prodiguer des soins de santé primaires, de fournir des prestations de santé supplémentaires et de soutenir l'infrastructure sanitaire des Premières nations et des Inuits. En 2017-18, les fonds inutilisés au moment de la création du nouveau ministère ont été transférés de Santé Canada au ministère des Services aux Autochtones. Au cours des exercices suivants, la totalité du budget annuel de ces programmes et services a relevé du ministère des Services aux Autochtones.

Au cours de la même période, les paiements législatifs aux provinces et territoires par le biais du Transfert canadien en matière de santé sont passés d'environ 37,2 milliards de dollars en 2017-2018 à 40,4 milliards de dollars en 2019-2020. À compter de 2017-2018, le Transfert canadien en matière de santé a augmenté au même rythme que la moyenne mobile de trois ans du produit intérieur brut nominal, à un taux garanti d'au moins 3 % par an.

## 7. Montant total dépensé sur des projets de TI en 2018-2019, y compris les rapports soumis au dirigeant principal de l'information (CSS/OCIO)

**(PCC) M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning):** Bonjour. J'aimerais simplement explorer la question des TI avec vous. J'ai quelques questions rapides et j'aimerais obtenir des réponses rapides, si cela vous convient. **D'abord, quelle est l'ampleur des deniers publics consacrés aux TI par le gouvernement fédéral? Avez-vous des chiffres?**

**M. Glenn Purves (secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses, SCT):** Je peux vous parler un peu de Services partagés Canada ou SPC, et des niveaux de référence de SPC dans l'exercice de ces responsabilités.

**M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning):** Je veux des chiffres. Si vous n'avez pas l'information sous la main...

**M. Glenn Purves (SCT):** Ce que je dis, c'est que nous avons un ministre responsable du numérique qui comparaitra avec son équipe, donc ce serait...

**Le président:** Ce qu'affirme M. Purves, c'est que le Comité a convoqué des témoins pour discuter du budget des dépenses de SPC. Monsieur Purves, si vous pouviez vous concentrer dans vos remarques sur la somme consacrée aux TI au sein de SPC, ce serait utile.

**M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning):** Merci.

**M. Glenn Purves (SCT):** Si vous consultez la page consacrée à SPC dans le Budget principal des dépenses et dans le Budget supplémentaire des dépenses (B), dont nous discutons ici, vous constaterez que les dépenses en capital sont d'environ 429 millions de dollars par année. Je n'ai pas la ventilation exacte de cette somme selon les mesures et le capital en TI...

**M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning):** Ce n'est pas grave.

**M. Glenn Purves (SCT):** ... et il y a une certaine partie des dépenses de fonctionnement qui serait probablement allouée aux services également.

**M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning):** Voici ma deuxième question. Elle vous aidera peut-être à répondre sinon maintenant, peut-être plus tard. Dans sa réponse à la question Q-2456 publiée au Feuilleton l'an dernier et soumise par l'un de mes collègues, le ministère des Affaires mondiales a déclaré que tous les ministères doivent remettre au Conseil du Trésor un rapport sur les dépenses en GI-TI engagées au cours de l'exercice précédent. Il est habituellement soumis six mois après la fin de l'exercice pour permettre une évaluation poussée des renseignements pertinents. **Seriez-vous en mesure de nous fournir une copie des rapports déposés par chacun des ministères pour l'exercice 2018-2019?**

**M. Glenn Purves (SCT):** Je crois que la ministre du Gouvernement numérique, dont c'est la responsabilité et qui pourra se prononcer sur la question, vous fournira probablement une réponse plus adéquate quand elle comparaitra devant le Comité. Je serai heureux de lui transmettre la question afin qu'elle puisse vous répondre de façon éclairée quand elle en discutera avec vous.

**M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning):** Je me fie à la réponse du ministère des Affaires mondiales, qui mentionne que c'est la responsabilité du Conseil du Trésor. C'était pendant l'exercice 2018-2019, soit l'an dernier.

**M. Glenn Purves (SCT):** En effet.

**M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning):** Donc, je crois que je préfère demander ces rapports au Conseil du Trésor.

**M. Glenn Purves (SCT):** Je crois que vous les avez. Je cède la parole à ma collègue Karen Cahill, dirigeante principale des finances au ministère.

**Mme Karen Cahill (secrétaire adjointe et dirigeante principale des finances, SCT):** Bonjour. **Bien que je n'aie pas les chiffres en main, je m'engage à vous les fournir. Je peux aussi vous fournir de plus amples renseignements. À l'automne, vers la fin septembre, tous les ministères transmettent ces renseignements au Bureau du dirigeant principal de l'information du Canada, qui relève du Secrétariat du Conseil du Trésor. Ces renseignements sont aussi accessibles à partir d'un portail TI, car tous les ministères doivent soumettre leurs renseignements au Bureau du DPI à partir de ce portail. Nous allons assurément nous organiser pour vous fournir cette information. Nous allons revenir, comme l'a dit mon collègue, M. Purves, en compagnie de la ministre du Gouvernement numérique, et du dirigeant principal de l'information intérimaire. Nous pourrions alors vous confirmer la somme consacrée à la GI-TI.**

## Réponse

Le gouvernement fédéral a dépensé un total de 6,8 milliards de dollars lors de l'exercice de 2018-2019 à titre de dépenses de la technologie de l'information et la gestion de l'information.

Tel que demandé, le rapport sommaire des 47 ministères et agences sont inclus.